

Présentation du BPA

1. Contexte de création et objectifs du brevet professionnel agricole

La rénovation du BPA fait suite à la parution du décret 2003-1160 du 4 décembre 2003¹. **Le BPA est un diplôme qui constitue une réponse aux besoins de qualification de niveau V pour des emplois d'ouvriers qualifiés.** Il s'adresse à un public de jeunes en apprentissage ou à des adultes en formation continue.

La nécessité de correspondre au mieux à l'évolution des publics cibles et aux évolutions du travail et celle d'intégrer dans le référentiel du diplôme la logique de construction et de développement des compétences, ont amené à fixer les objectifs suivants pour l'écriture du référentiel :

- **rapprocher l'architecture et les contenus du diplôme de la réalité des contours** d'emplois des secteurs concernés,
- **renforcer la proximité des référentiels du BPA avec la réalité du travail.** Ce renforcement doit en particulier faciliter l'accès au BPA par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et outiller les jurys de VAE,
- **confirmer le double objectif de professionnalisation et d'éducation** conféré à ce diplôme.

Compte tenu de ces objectifs, le BPA a fait l'objet de modalités nouvelles dans la détermination du champ de chaque option et dans l'élaboration de ses référentiels. Ainsi, la structuration en options et en spécialités se fonde sur des analyses prospectives des emplois et des besoins en qualification dans les secteurs concernés. Une option est créée quand l'existence de compétences professionnelles propres à un champ professionnel donné a été constatée. Dans chaque option, les spécialités sont créées pour rendre compte de la diversité intrasectorielle des emplois.

2. Architecture du référentiel du BPA

Pour répondre aux objectifs évoqués plus haut, le référentiel du BPA est constitué de trois documents distincts et complémentaires, dont le second est d'un type nouveau pour les diplômes du ministère de l'agriculture :

- **un référentiel professionnel**, élaboré à partir de l'analyse des emplois,
- **un référentiel de compétences**, élaboré à partir d'analyses du travail,
- **un référentiel d'évaluation en unités capitalisables**, élaboré à partir d'un travail d'ingénierie pédagogique.

Le référentiel professionnel présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit les emplois concernés et dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions, c'est-à-dire en ensembles d'activités participant à la même finalité du travail.

Le référentiel de compétences est issu d'investigations menées sur des **situations de travail significatives**². Il rassemble les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail. Garant de la proximité du BPA avec la réalité du travail et support du référentiel d'évaluation, le référentiel de compétences permet également d'outiller l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience.

¹ Décret n°2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministère chargé de l'agriculture.

² Contrairement au référentiel professionnel, qui dresse la liste la plus exhaustive possible des activités qui peuvent être conduites dans les emplois correspondants, le référentiel de compétences s'attache à décrire les compétences qui sont plus particulièrement mobilisées dans des situations de travail - appelées significatives - car elles sont représentatives des compétences mobilisées par le salarié.

Le référentiel d'évaluation conserve les caractéristiques principales des référentiels en unités capitalisables (UC). Il est constitué de 10 UC indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par les centres de formation. Parmi ces unités, 2 UCARE, créées par ceux-ci, permettent l'adaptation à des situations d'emploi locales. La nécessité de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques explique l'importance relative de l'évaluation en situation de travail : au moins 4 unités sur 10 doivent être évaluées selon ces modalités. Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation de travail, en entreprise de stage ou d'apprentissage ou bien encore dans l'atelier pédagogique (exploitation de l'établissement, hall technologique...).

La structure du référentiel d'évaluation du BPA est la suivante :

	Caractéristiques
UC générales	UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
UC d'option	2 UCO qui associent savoirs et techniques relatifs à l'option 1 UC relative au domaine du « vivant » (végétal et/ou animal) 1 UC relative au domaine technologique, des équipements, du matériel et des installations
UC de spécialité	3 UC relatives aux pratiques professionnelles représentatives du cœur de l'activité Les UCS sont évaluées en situation de travail.
UCARE	2 UCARE construites par le centre de formation (sauf dans le cas d'UCARE obligatoire figurant dans le référentiel national) Les UCARE sont évaluées en situation de travail

Chaque unité capitalisable est définie par un objectif terminal. L'ensemble des objectifs vise l'acquisition des compétences professionnelles qui s'exprimeront dans le travail. Ils visent également l'acquisition d'une culture générale favorisant l'insertion des personnes dans la société et le développement d'une attitude citoyenne dans l'exercice du métier, en intégrant des notions sur la sécurité alimentaire, la gestion du vivant et la durabilité ou encore le respect et la protection de l'environnement.

Tous les objectifs font l'objet d'évaluations certificatives cadrées par la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2118 du 4 décembre 2001. Par ailleurs, les centres de formation qui mettront en œuvre le BPA doivent accomplir une démarche d'habilitation, conformément à la note de service DGER/POFE/N2005-2090 du 1^{er} décembre 2005.

3. Du référentiel du diplôme aux contenus de formation

Les documents constituant le référentiel du diplôme donnent de nombreuses indications sur les emplois et activités, sur les compétences exprimées dans le travail et sur l'évaluation à mettre en œuvre pour valider le niveau requis pour l'obtention du diplôme de BPA par un candidat. Conformément aux principes fondateurs des UC, **aucun de ces documents ne constitue cependant un programme de formation**, ce programme doit être établi par l'équipe de formateurs qui mettront en œuvre la formation. Or, logique et organisation de la formation et logique et organisation de l'évaluation ne coïncident pas forcément ou pas totalement. Ainsi, des objectifs présentant une cohérence d'un point de vue de l'évaluation, par exemple parce qu'ils sont évaluable lors d'une même situation de travail, peuvent être dissociés pendant la formation, parce qu'ils procèdent d'autres logiques ou d'une autre chronologie. Les différents référentiels sont des outils utilisés pour la construction du plan d'évaluation et du programme de formation (calendrier et contenus).

4. Thématiques communes : le cas de la sécurité des personnes

Certains thèmes, qui ne structurent pas les unités capitalisables mais qui y sont présents doivent être pris en compte dans les formations et les évaluations. C'est le cas notamment de l'hygiène et de la qualité des produits et des process, du bien-être animal ou encore de la sécurité des personnes.

Les aspects liés à la sécurité sont particulièrement essentiels. En effet, les salariés qui occupent les emplois auxquels prépare le BPA sont confrontés à des risques professionnels importants, auxquels ils doivent être préparés. Ils sont amenés à utiliser des matériels et équipements dangereux (notamment des équipements servant au levage de charges et des équipements mobiles), à manipuler des produits dangereux et à travailler dans des environnements à risque ou encore à manipuler des gros animaux. La réglementation issue du code du travail³ a intégré la prévention des risques professionnels à plusieurs niveaux. C'est le cas notamment dans la relation contractuelle entre l'employeur et son salarié, où elle impose à l'employeur une démarche d'évaluation des risques préalable à la prise de poste de travail par le salarié, dont la formation à la sécurité à ce poste. C'est également le cas dans la relation entre le constructeur et l'utilisateur d'équipement de travail, car elle impose aux constructeurs d'intégrer ces principes de prévention dès la conception des machines et interdit aux employeurs de laisser utiliser par leurs salariés des équipements de travail non conformes.

Sans préjudice de la formation à la sécurité au poste de travail, permettre au futur diplômé d'acquérir toutes les connaissances et les savoir-faire également nécessaires pour assurer sa propre sécurité constitue un objectif de l'enseignement agricole et un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle des diplômés. Ces impératifs justifient l'organisation de modules de formations spécifiques : formation à la conduite des automoteurs en sécurité, formation aux premiers secours, apprentissage des postures et ports de charges, formation à l'évaluation des risques professionnels en situation de travail, etc.

³ La réglementation évolue en permanence. On se référera actuellement au code du travail, partie réglementaire, livre deuxième, réglementation du travail, titre III hygiène, sécurité, conditions de travail, chapitre III sécurité. Pour suivre les évolutions, notamment réglementaires, on peut consulter le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) <http://www.inrs.fr/>

5. Le BPA option Travaux forestiers

Le BPA Travaux Forestiers a été créé pour proposer une qualification professionnelle aux ouvriers travaillant en sylviculture et en exploitation forestière. Le secteur correspondant à ces emplois est différencié. Des entreprises pratiquent spécifiquement soit l'exploitation forestière soit la sylviculture, et beaucoup plus rarement les deux activités à la fois. On observe par ailleurs des emplois de conducteurs d'engins forestiers usuels, tels que le débusqueur ou le porteur. L'emploi très spécialisé de conducteur de machines d'abattage n'a pas été considéré dans ce diplôme de niveau V.

Afin de préparer à la diversité de ces emplois, tout en permettant de garantir l'acquisition de compétences communes, l'option Travaux forestiers du BPA comporte trois spécialités : **travaux de sylviculture, travaux de bûcheronnage et conduite de machines forestières**, dont les caractéristiques sont décrites dans le référentiel professionnel. Le référentiel de compétences comporte des fiches décrivant les compétences communes et des fiches spécifiques à chaque spécialité.

Référentiel professionnel du BPA option Travaux forestiers

Le référentiel professionnel du BPA Travaux forestiers concerne les champs professionnels de la production sylvicole, qui consiste à produire une ressource renouvelable : le bois, et de l'exploitation forestière qui consiste à mobiliser ce bois pour les phases ultérieures de transformation. Ces activités s'inscrivent dans le principe de multifonctionnalité de la forêt – production – protection – service (en application de la loi d'orientation forestière).

Compte tenu de la façon dont les emplois visés par ce diplôme s'organisent autour de quelques grands types d'activités et les combinent de façon diverse en fonction des réalités de massifs et/ou des types d'entreprises, le référentiel du diplôme est structuré en trois spécialités :

- spécialité Travaux de sylviculture
- spécialité Travaux de bûcheronnage
- spécialité Conduite des machines forestières

Le référentiel professionnel est composé de deux parties : **une première partie** présente un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, **la deuxième partie** présente la fiche descriptive d'activité déclinée dans les trois spécialités

1. Contexte professionnel et emplois visés

1.1 Facteurs d'évolution de la filière forêt-bois : mouvements de balanciers entre recherche de productivité et valorisation de la multifonctionnalité

L'économie forestière a été marquée au cours de la dernière décennie par deux grands mouvements qui sont à l'origine d'évolutions marquées et relativement récentes dans ce secteur professionnel, à des degrés divers selon les régions forestières du territoire national et européen :

- de fortes tensions sur le marché de la pâte à papier et des bois de trituration, avec de grands groupes industriels mondialisés en forte demande d'approvisionnement en bois, entraînent les entreprises de ce secteur dans la recherche d'une augmentation de leur productivité et de leur rentabilité toujours plus grandes. Les prix sont soumis à forte concurrence tant au plan européen qu'international, incitant les professionnels à augmenter leur niveau de mécanisation pour minimiser les coûts de mobilisation des bois. Le rendement des machines et les technologies embarquées se développent en appui à une gestion de la chaîne logistique en flux tendu pour répondre en temps et en volumes aux besoins des industries de transformation. Les tempêtes de l'hiver 1999 et la pénurie de professionnels qualifiés ont accentué ces évolutions.

- les effets à moyen et à long terme de la loi d'orientation forestière de 2001, qui confirme la nécessité de compétitivité du secteur forestier mais réaffirme également la vocation multifonctionnelle de la forêt, afin de répondre aux attentes de la société vis-à-vis des forêts (cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'écomatériaux à base de bois), de développer des fonctions et activités marchandes ou non marchandes à la marge des activités traditionnelles (tourisme, aménagement et entretien d'espaces naturels ou d'infrastructures...) et d'inscrire la gestion des forêts françaises, héritage d'une longue histoire, dans le cadre international de gestion durable des forêts en assurant leur protection et leur valorisation. On constate également une inscription de la gestion forestière dans les principes du développement durable : procédures de normalisation (ISO 9000 et 14000) et d'éco-certification de forêts ou d'entreprises, approches globales de développement territorial et d'économie d'énergies fossiles (développement des filières bois énergie et construction bois...).

Dans le même temps, les entreprises doivent répondre aux exigences réglementaires relevant des évolutions du code forestier et du code du travail, notamment en matière de sécurité et de prévention des accidents et en matière de préservation de l'environnement. Le respect de ces obligations réglementaires exige un niveau minimum de qualification pour les employeurs et leurs salariés.

1.2 Les entreprises visées par ces emplois

Les activités exercées dans les emplois ciblés par ce diplôme sont généralement regroupées en deux grands domaines :

- celui de la **sylviculture** qui a pour finalité de produire et de raisonner la production de biomasse forestière en vue de son exploitation marchande (bois d'œuvre, pâte à papier, bois de chauffage...) ou non marchande (biodiversité, tourisme, aménagement du territoire...)
- celui de l'**exploitation forestière** qui a pour finalité de mobiliser les bois et de les préparer en vue de leur acheminement vers les industries de transformation du bois. L'exploitation forestière consiste à abattre les arbres, façonner les différents produits et les débarder pour les disposer en bordure de route afin qu'ils soient repris par des transporteurs (hors champ de ce diplôme)

Les entreprises de ce secteur combinent souvent à des degrés divers ces activités de sylviculture, d'abattage-façonnage (ou bûcheronnage) et de débardage, mais peuvent aussi développer d'autres activités qui ne sont pas dans le champ de ce diplôme et qui relèvent de la commercialisation ou de la transformation.

Les salariés titulaires d'un BPA occupent donc des emplois dans les entreprises suivantes :

- entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) qui réalisent des prestations de service pour le compte d'autrui. Ces prestations portent sur des travaux de sylviculture, de bûcheronnage et de débardage, combinés ou non au sein d'une même entreprise.
- exploitants forestiers (EF) qui ont à la fois une activité de négoce (achat et vente de bois sur pied ou façonnés) et une activité technique. Les exploitants forestiers peuvent réaliser eux-mêmes les travaux d'exploitation des bois (bûcheronnage et débardage), auquel cas leurs salariés entrent dans le champ des emplois visés par ce diplôme, ou bien ils peuvent faire appel à une ETF dans le cadre d'une prestation de service.
- d'autres entreprises ou organismes dont les activités sont diverses, certaines en dehors du champ des travaux forestiers, peuvent également employer pour une partie de leur activité des salariés réalisant des travaux de sylviculture, d'abattage ou de débardage, ou être des donneurs d'ordre pour les ETF : propriétaires forestiers, industries papetières et leurs sociétés d'approvisionnement, scieurs, coopératives forestières, Office National des Forêts, pépinières forestières.

1.3 Evolution des emplois visés par la formation

Comme dans d'autres secteurs, malgré une augmentation de la récolte forestière, le nombre des emplois de ce secteur a fortement diminué entre 1978 et 2003 (hors période consécutive à la tempête de 1999) et la mécanisation s'est fortement accrue.

Avec des différences liées aux spécificités des massifs forestiers, on peut prévoir les évolutions suivantes :

- **un bémol à la disparition annoncée de la figure emblématique du « bûcheron manuel », mais une nécessaire diversification :**

Le professionnel compétent en bûcheronnage manuel reste très recherché pour toutes les situations ne permettant pas l'usage d'une abatteuse. Soumis à la concurrence de rendement et de coût du travail de la récolte mécanisée pour les produits à faible valeur ajoutée, le « récoltant manuel » est amené à diversifier ses prestations pour rentabiliser globalement son activité dans le champ

strictement forestier (travaux de sylviculture, d'aménagements forestiers, de production de bois énergie...) ou hors du champ forestier (aménagement d'espaces naturels ou urbains, travaux d'élagage...).

- des activités sylvicoles sans doute mieux délimitées, mais marquées aussi par la diversification et dans une moindre mesure par la mécanisation :

Les travaux de sylviculture consistent essentiellement à installer et à entretenir des jeunes peuplements en vue de leur valorisation future, marchande ou non, et se trouvent plus ou moins fortement impulsés par les politiques publiques en matière de restructuration forestière.

Si la mécanisation des travaux sylvicoles connaît également des développements importants dans certaines régions (massif landais notamment), ce sont généralement des conducteurs d'engins qui les réalisent.

L'ouvrier sylvicole, s'il doit être capable d'utiliser la tronçonneuse pour abattre des arbres de faible diamètre ou réaliser l'élagage sylvicole, n'a pas vocation à travailler sur des chantiers d'abattage ou de débardage.

Les évolutions actuelles en terme de gestion sylvicole, fortement orientées par les propriétaires et les experts forestiers partisans de la gestion en futaie irrégulière, exigent des ouvriers sylvicoles une capacité à adapter leurs pratiques à ce type de peuplements, et à réaliser le diagnostic de sélection des tiges d'avenir.

Dans certaines régions, des pépinières disposent d'équipes conséquentes de planteurs à temps plein, ce qui constitue une déclinaison particulière du métier, mais en voie de développement en réponse aux exigences d'un taux de reprise minimum des plants garanti par les entreprises.

- le métier de conducteur d'engins est en voie de professionnalisation et devient un maillon essentiel de la chaîne de récolte :

Derrière le bûcheron manuel ou la machine d'abattage, le débardage des bois peut s'effectuer à l'aide de tracteurs agricoles « équipés forestiers » (tabliers, grues...) ou à l'aide de débusqueurs, mais de plus en plus à l'aide de porteurs 6x6 ou 8x8 équipés d'un treuil, de câbles et d'un grappin.

La standardisation croissante des produits et la nécessité de travailler en flux tendus sur des « chaînes logistiques » allant de l'achat des bois jusqu'à leur réception en usine, provoque l'arrivée sur le marché d'engins de plus en plus sophistiqués, très maniables, et équipés de technologies embarquées.

L'évolution des technologies nécessite de la part des conducteurs, des compétences en matière de rapidité et précision pour atteindre un bon rendement tout en respectant l'état environnemental de la parcelle, en diagnostic des dysfonctionnements de leurs machines pour éviter au maximum les temps morts et en analyse des risques pour lui-même, les autres intervenants éventuels sur le chantier ou pour le maintien en bon état de sa machine.

2. Appellation de l'emploi

Appellations du ROME

Les emplois cibles du BPA sont référencés par le ROME dans deux domaines professionnels :

- les personnels de l'agriculture et de la pêche :

code 41 115 : sylviculteur/sylvicultrice

code 41 116 : bûcheron / bûcheronne

- les personnels du transport et de la logistique :

code 43 212 : conducteur/conductrice d'engins d'exploitation agricole et forestière

Autres appellations en usage:

Pour rendre plus lisible et promouvoir les métiers de la forêt, de nombreuses organisations professionnelles, OPCA ou observatoires ont élaboré des fiches « métiers » tentant de mieux

retracer la réalité et l'évolution des emplois. On trouve donc de nombreuses autres appellations en usage, plus spécifiques au secteur forestier comme:

- ouvrier sylviculteur, opérateur polyvalent de sylviculture, ouvrier forestier élagueur, agent technique forestier, ouvrier de pépinière sylvicole...
- ouvrier d'exploitation forestière, bûcheron manuel, abatteur...
- conducteur d'engins forestiers, conducteur de machines d'exploitation forestière, débardeur, conducteur de skidder...

3. Situation fonctionnelle et délimitation des fonctions

Trois emplois-types sont ciblés spécifiquement par ce BPA. Suivant les appellations d'usage les plus courantes, ils correspondent respectivement aux emplois de « sylviculteur », de « bûcheron manuel » et de « débardeur ».

Ces trois emplois types s'organisent autour d'activités professionnelles principales constituant le « cœur de métier » du salarié qui doit être maîtrisé de façon incontournable. Les autres activités, d'occurrence variable en fonction des réalités locales du contexte socio-économique du secteur, des choix d'organisation des employeurs au sein de leur entreprise, et des compétences reconnues du salarié, s'inscrivent dans l'emploi à des degrés divers.

Spécialités	Travaux de sylviculture	Travaux de bûcheronnage	Conduite de machines forestières
Activités communes aux trois spécialités	Accès au chantier – préparation et organisation de chantier – appréciation d'un peuplement – économie de l'activité – entretien et utilisation du matériel – contact avec le public sur les chantiers application des réglementations en matière d'hygiène, de sécurité au travail et de respect de l'environnement (démarches de certification qualité et/ou environnement)		
Activités clés de la spécialité Ou « cœur de métier »	Préparation des travaux (parcellaire, jalonement, débroussaillage...) Mise en place des peuplements (plantation) Entretien des peuplements (repérage des tiges d'avenir, débroussaillage, dégagement, premières éclaircies, application de fertilisants et de traitements phytosanitaires) Taille de formation et élagage sylvicole	Repérage et ou choix des arbres à abattre Abattages directionnels ou en conditions difficiles Façonnage Tri, cubage, classement des bois	Préparation des travaux (choix d'itinéraires, débroussaillage, fauchage...) Conduite et chargement / déchargement d'engins Travaux réalisés à l'aide d'engins : - Utilisation du câble et du treuil, du grappin, de la grue - Débusquage - Chargement/déchargement des bois Entretien mécanique et hydraulique des engins Utilisation des TIC embarquées
Activités complémentaires (présentes ou non selon les entreprises et /ou les régions)	Travaux mécanisés de sylviculture Travaux d'aménagement (routes, sentiers, fossés...) Travaux d'équipement (cynégétiques, touristiques...) Travaux d'élagage simples	Travaux sylvicoles Travaux d'élagage simples Valorisation des rémanents et fabrication de sous-produits	Travaux d'abattage et de façonnage manuels Travaux mécanisés de sylviculture ou travaux lourds (dessouchage, broyage, travail du sol...) Travaux d'abattage mécanisés Gestion des rémanents
Ce qui caractérise ce type d'emplois	Activités manuelles prédominantes Principaux matériels utilisés : débroussailleuse, tronçonneuse, échenilloir, sécateur, pince à planter	Le professionnalisme réside dans la maîtrise des techniques d'abattage difficile, l'application des règles de sécurité et le calcul de la rentabilité de son activité La diversification des activités (voir activités secondaires) est parfois nécessaire pour atteindre cette rentabilité	Le professionnalisme réside dans l'habileté à manier et à maintenir en état les machines qui lui sont confiées, dans l'appréciation des risques et le respect de l'état des parcelles

4. Conditions d'exercice

Le salarié en sylviculture ou en exploitation forestière exerce son activité sous l'autorité de son employeur ou d'un chef d'équipe selon la taille de l'entreprise. Il est rémunéré au temps ou à la tâche.

Les activités exercées en forêt d'autrui sont encadrées par le code du travail, le code rural et le code forestier qui prévoient que les entreprises « *sont responsables de l'hygiène et de la sécurité sur les chantiers et doivent à ce titre s'assurer de la qualification professionnelle des personnes y travaillant* ».

L'image du bûcheron isolé en forêt, si elle tend à évoluer par la nécessité (tant au plan économique qu'au plan de la sécurité) de travailler de plus en plus en équipe, peut demeurer une réalité importante qui nécessite une bonne résistance à l'isolement.

La plupart des travaux nécessitent la mise en œuvre de gestes et postures adaptés à l'optimisation des efforts.

Toutes les activités sont fortement dépendantes du climat, l'amplitude des journées et la nature des activités peuvent dépendre des saisons (résineux en été, feuillus en hiver) et de l'organisation des équipes.

La succession des chantiers nécessite des déplacements fréquents et une liaison permanente avec le responsable hiérarchique.

Enfin, la notion de rendement en matière de récolte des bois est une composante importante du métier pour atteindre la rentabilité souhaitable de l'activité.

Dans le cadre des consignes transmises par l'employeur ou le chef d'équipe, les salariés sont généralement très autonomes dans l'exercice de leurs activités au quotidien. Pour les activités d'abattage, si les arbres ne sont pas préalablement marqués par les agents techniques ou le chef de chantier, le salarié doit déterminer lui-même les arbres à abattre.

La limite de leur autonomie se situe généralement en cas de panne sérieuse sur un matériel, qui risque de provoquer une interruption de chantier ou de conditions de dangerosité particulière (pente, terrain...).

L'augmentation de l'autonomie se fait par l'expérience et la prise de responsabilités croissante accordée par l'employeur. La régulation de l'autonomie a lieu par des échanges avec l'employeur ou le chef d'équipe, avant et après chaque chantier, ou par le partage de données enregistrées par le salarié sur des tableaux de bords ou tout autre document de saisie prévu à cet effet.

Les salariés sont responsables :

- de l'utilisation des machines et matériels mis à leur disposition. Cette responsabilité est particulièrement conséquente pour le conducteur de machines forestières, en raison du coût élevé de ces engins et des risques encourus,
- de l'entretien courant des machines et matériels et de l'anticipation des signes de dysfonctionnement,
- du respect des consignes, en particulier concernant l'application des réglementations relatives à la sécurité (dont le port d'équipements spécialisés) et relatives à l'organisation de leur travail sur le chantier
- de la qualité et du volume de production en fonction de la nature du chantier (en récolte des bois)
- du maintien du potentiel de production et de l'état environnemental de la parcelle après leur passage.

5. Evolution dans l'emploi et hors de l'emploi

Les salariés de ce secteur peuvent évoluer vers des fonctions de chef d'équipe, soit par voie de concours s'ils sont employés de la fonction publique, soit par la formation (bac professionnel, brevet professionnel) et la validation d'acquis de l'expérience.

Dans certains cas, son expérience et le contexte économique et réglementaire de son activité peuvent amener un salarié à créer sa propre entreprise, sous réserve de satisfaire aux obligations légales en vigueur.

Des évolutions dans les emplois sont aussi fréquemment observées. Ainsi, les bûcherons manuels évoluent fréquemment après plusieurs années d'activité vers la conduite d'engins de débardage, pour des raisons qui peuvent être financières, mais aussi de moindre pénibilité du travail. Les conducteurs d'engins de débardage, après une bonne expérience de pratique des commandes numériques et de maniabilité des engins, et moyennant une formation complémentaire spécifique, peuvent quant à eux évoluer vers des emplois de conducteurs d'abatteuses.

Fiche descriptive d'activité (FDA) de l'ouvrier qualifié en travaux forestiers

Fonctions	Activités		
	Travaux de sylviculture	Travaux de bûcheronnage	Conduite de machines forestières
1. Il prépare son travail dans le cadre des consignes de travail et de respect de la sécurité et de l'environnement	11. Il communique et prend en compte tous les éléments nécessaires à son activité sur le chantier Il prend les consignes et au besoin les fait expliciter, Il peut participer à des réunions techniques et traiter directement avec des donneurs d'ordre, des fournisseurs, la maintenance... Il est en relation avec le public et communique sur les métiers de l'exploitation forestière et de la sylviculture Il peut contribuer à l'encadrement de stagiaires, d'apprentis ou de salariés occasionnels Il rend compte de ses activités à son responsable, oralement ou sur tout document papier (fiche d'exécution de travaux, fiches de chantier) ou informatisé (édition de rapports au moyen des équipements informatiques embarqués) prévu à cet effet		
	12. Il agit pour assurer des conditions de déroulement optimales au chantier dans le respect de la sécurité et de l'environnement Il prend connaissance du programme de la journée ou de la semaine établi par le conducteur de travaux Il localise le chantier à partir d'indications géographiques Il prend en compte, suivant les consignes de son responsable, la réglementation et, le cas échéant, les cahiers des charges s'appliquant au travail, à la sécurité, à la protection de l'environnement Il s'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives mises en œuvre Il procède au nettoyage, à la vérification et au rangement des différents matériels, équipements et produits utilisés		
2. Il apprécie la qualité et le potentiel d'un peuplement dans la perspective de son exploitation immédiate ou future	Il repère les principales essences forestières à l'état juvénile, adulte ou débitées Il identifie les caractéristiques des différents modes de conduite sylvicole des peuplements et leurs incidences sur la qualité et le rendement des peuplements Il identifie les techniques et les conditions d'exploitation des chantiers Il repère les anomalies sanitaires Il repère les contraintes pédologiques, hydrologiques et environnementales d'une parcelle Il identifie les essences objectives et les tiges d'avenir et travaille à leur bénéfice		
3. Il apprécie la rentabilité économique du chantier et de son activité	Il estime la durée du chantier, calcule sa production journalière et détermine ses prix de revient Il calcule le coût du chantier en fonction du cahier des charges et des caractéristiques du chantier Il estime la productivité de son travail en fonction des caractéristiques du chantier Il négocie son contrat de travail au temps ou à la tâche dans le cas d'un tâcheron dans le cadre des conventions collectives		

Fonctions	Travaux de sylviculture	Travaux de bûcheronnage	Conduite de machines forestières
<p>4. Il réalise des travaux de préparation des chantiers en vue d'optimiser le résultat de son travail ou celui d'une équipe</p>	<p>Il participe à la visite du chantier et prend connaissance des particularités d'accès à la parcelle et des clauses d'exploitation</p> <p>Il achemine le matériel ou le réceptionne, le prépare, et vérifie son état de marche</p> <p>Il se munit des consommables, du petit matériel de réparation nécessaire pour minimiser les interruptions de chantier et d'une trousse de secours</p> <p>Il planifie les différentes étapes du chantier en optimisant les déplacements</p> <p>Il situe la parcelle sur le terrain, matérialise ses limites, évalue la surface, repère les contraintes et les difficultés probables qu'il va rencontrer</p> <p>Il effectue le balisage du chantier suivant les consignes</p> <p>Il travaille en collaboration avec d'autres intervenants sur le chantier</p> <p>Il réalise des travaux de nettoyage, de débroussaillage (manuellement, mécaniquement ou chimiquement)</p> <p>Il remet en état le chantier et les chemins</p> <p>Il estime l'impact des travaux qu'il réalise sur l'avenir du peuplement et sur la qualité des produits</p> <p>Il exécute les gestes professionnels en économisant ses efforts et en préservant sa santé et celle de son entourage</p> <p>Il peut être amené à prodiguer des gestes élémentaires de survie</p>		
		<p>Il repère les arbres martelés</p> <p>Il peut avoir à sélectionner les arbres à abattre ou à garder en fonction des objectifs sylvicoles et/ou économiques</p>	<p>Il réalise des travaux mécanisés de préparation du sol (labours, passages de disques...)</p> <p>Il réalise des ouvertures de cloisonnements pour l'exploitation</p> <p>Il peut abattre des arbres gênants à la tronçonneuse et façonner les bois</p> <p>Il apprécie la portance et les caractéristiques pédologiques de la parcelle Il définit son plan de circulation en fonction de la praticabilité des chemins existants</p>

Fonctions	Travaux de sylviculture	Travaux de bûcheronnage	Conduite de machines forestières
<p>5. Il réalise des travaux spécialisés avec des objectifs de qualité et de rendement</p>	<p>5.1 Il met en place des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> Il maîtrise les différentes techniques de boisement ou de reboisement Il réalise des travaux préparatoires spécifiques : préparation du sol, jalonnements, piquetages... Il réceptionne, vérifie la qualité des plants et veille à leur conservation Il prépare les plants (jauge, pralinage) et les met en terre suivant un schéma d'implantation Il peut choisir les essences en fonction des variations stationnelles Il procède à la fertilisation, aux amendements et à l'application de produits phytosanitaires selon les consignes <p>5.2 Il entretient les peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> Il effectue des dégagements de peuplements, manuellement ou mécaniquement, de façon sélective pour favoriser les essences objectives Il effectue le dépressage pour optimiser la croissance des tiges d'avenir Il effectue des travaux de débroussaillage de sécurité contre les incendies Il traite les plantations contre les attaques d'insectes, les maladies, les adventices, et les protège du gibier, du bétail et des rongeurs Il effectue l'élagage et la taille de formation Il assure les soins culturaux courants : fertilisation, travail du sol... Il effectue des cloisonnements culturaux et d'exploitation Il réalise des travaux de premières éclaircies 	<p>5.1 Il maîtrise les différentes techniques d'abattage selon les situations et les objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Il réalise l'abattage en utilisant les techniques d'abattage adaptées aux situations et aux objectifs Il porte un diagnostic sur le niveau de difficulté de l'abattage lié à l'arbre (pourriture, fourche, arbre à câbler...) ou à l'environnement (forte pente, milieu fermé...) Il fait appel si besoin à son responsable pour décider d'une intervention extérieure (EDF, télécommunications, DDE...) Il choisit l'ordre d'abattage en fonction des trajectoires de chutes prévisibles Il coupe l'arbre en le mettant à terre et en préservant sa valeur économique Il dirige ou corrige la chute de l'arbre en situation difficile <p>5.2 Il maîtrise les techniques de façonnage</p> <ul style="list-style-type: none"> Il réalise le façonnage Il réalise la couronne de débardage (égobelage, parement de culée), arase les nœuds et ébranche l'arbre Il réalise le tronçonnage en préservant la qualité des bois Il met en œuvre des découpes standardisées en fonction de la destination des bois et de leur valorisation potentielle 	<p>5.1 Il assure le débardage des bois</p> <ul style="list-style-type: none"> Il assure le chargement et le déchargement de sa machine de la remorque porte-engin et la déplace à vide sur les zones de reprise Il positionne l'engin pour accéder aux différents produits Il assure les activités de câblage et de treuillage Il effectue le débusquage et le débardage des bois du lieu de coupe vers les zones de reprise à l'aide d'un tracteur agricole équipé, d'un débusqueur, ou d'un porteur Il charge les produits en tenant compte de leurs caractéristiques (longueur, qualité, essence) et les décharge sur une place de dépôt Il déplace son engin en charge selon son plan de circulation Il peut avoir à créer des voies de vidange et des aires de dépôt ou à les remettre en état <p>5.2 Il utilise le cas échéant les ordinateurs de bord et tout autre dispositif d'assistance à la conduite selon les recommandations du constructeur et les exigences de l'employeur</p>

		<p>Il effectue le tri, le cubage et le classement des bois</p> <p>Il apprécie la qualité et la valeur des produits façonnés (grumes, billons...)</p> <p>Il classe et trie les produits façonnés en vue de faciliter le débardage et d'assurer leur meilleure valorisation</p> <p>Il numérote et procède au cubage des produits</p> <p>Il assure l'empilage</p>	
<p>6. Il réalise des travaux occasionnels ou en complément de son activité principale, seul ou en équipe</p>	<p>Il peut récolter des graines qu'il sélectionne lui-même ou sur consignes (travail au sol) et conditionner et stocker les semences</p> <p>Il peut effectuer la préparation du sol, des semis, des repiquages, et la préparation des plants en pépinière forestière</p> <p>Il réalise des travaux d'entretien ou de restauration des milieux naturels remarquables (travaux spécifiques de génie écologique sur consigne)</p> <p>Il réalise et/ou entretient des petits ouvrages à vocation d'équipements forestiers (infrastructures forestières, maisons forestières...) ou d'équipements touristiques (mobilier d'accueil, signalétique...) ou cynégétiques (points d'eau ou d'agraineage, clôtures...)</p>	<p>Il valorise les produits connexes</p> <p>Il réalise des travaux simples de sylviculture</p> <p>Il participe à des travaux d'aménagement à vocation forestière, touristique ou cynégétique</p>	<p>Il réalise des travaux de dessouchage, d'arasement</p> <p>Il effectue le broyage des rémanents</p> <p>Il réalise des travaux de préparation des parcelles avant travaux sylvicoles</p> <p>Il réalise des travaux de débroussaillage et de broyage lourds : enfouissement des souches, déchiquetage, préparation des sols</p> <p>Il peut réaliser des travaux sylvicoles mécanisés (dégagement des lignes de plants, élagages en hauteur, plantation mécanisée...)</p> <p>Il peut réaliser des travaux d'abattage mécanisés</p>

Fonctions	Travaux de sylviculture	Travaux de bûcheronnage	Conduite de machines forestières
<p>7. Il entretient le matériel et effectue les petites réparations</p>	<p>Pour chaque matériel (débroussailleuse, tronçonneuse...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il met en œuvre les techniques d'affûtage Il assure l'entretien courant 	<ul style="list-style-type: none"> Il affûte sa tronçonneuse en tant que de besoin Il assure son entretien courant (fluides, réglages, nettoyage...) Il effectue les réparations nécessaires à son utilisation optimale 	<ul style="list-style-type: none"> Il vérifie avant démarrage le bon état de marche de sa machine Il assure l'entretien courant de sa machine (carburants, fluides, graissages, nettoyage, remplacement de pièces) Il diagnostique les pannes et fait appel si besoin à la maintenance, il prépare le matériel pour son intervention Il commande les fluides ou les pièces nécessaires à son activité Il consigne ses interventions sur le carnet d'entretien Il informe l'employeur en cas de panne risquant d'interrompre le chantier
	<ul style="list-style-type: none"> Il entretient le matériel en vue d'optimiser son rendement et sa durée Il effectue les réglages en fonction du travail à réaliser Il remplit les fiches de suivi des matériels et des consommables Il gère les déchets issus de son activité conformément à la réglementation en vigueur (bidons, chaînes...) et dans le respect de l'environnement 		